## suivi écologique de la ZRDC de mouzon (2017-2019) - plan de financement

Une première tranche du suivi écologique de la ZRDC de Mouzon s’est déroulée sur les années 2014, 2015 et 2016, pour un montant de 107 095,60 € TTC.

Ce suivi répond à plusieurs objectifs :

* mesurer l’impact de l’aménagement sur l’écologie de la plaine alluviale,
* vérifier le modèle écologique « prédictif » construit dans le cadre de l’étude des impacts écologiques,
* répondre aux interrogations sur les enjeux agronomiques, relatifs à la flore prairiale en amont et en aval direct de la digue, qui ont été soulevées lors des négociations avec la profession agricole dans le cadre du protocole local d’indemnisation (PLI).

La première tranche du suivi a permis de confirmer le très fort intérêt écologique de la zone à l’amont de la ZRDC, notamment sur la partie floristique (26 espèces patrimoniales recensées, dont certaines très rares dans la région).

Peu de changements des pratiques agricoles ont été observés sur ce secteur, ce qui explique le très bon niveau de préservation des habitats.

Sur le volet « avifaune » (oiseaux), l’intérêt de ce secteur de vallée pour les espèces migratrices a été confirmé. Cependant aucune espèce prairiale nicheuse (râle des genêts,…) n’y a été retrouvée, à la différence de secteurs plus en amont (sud de Stenay), qui présentent un fort intérêt pour ces espèces.

En ce qui concerne le volet piscicole, l’étude a apporté des précisions sur le potentiel des annexes hydrauliques présentes sur le secteur pour la reproduction du Brochet. Il est apparu que pour les annexes connectées en permanence à la Meuse, la baisse des niveaux d’eau brutale au printemps est très contraignante et met à sec la plupart des zones de fraies avant la fin de la période d’incubation des œufs. Par contre, l’intérêt de la noue des pâtureaux (Pouilly sur Meuse) pour la reproduction du Brochet a été confirmée.

Cette première tranche de suivi n’a en revanche pas permis de mettre en évidence un impact de la ZRDC sur le niveau hydrique des sols, ni sur les écosystèmes du secteur. Les modifications observées d’une année sur l’autre sont plus dues aux conditions météorologiques spécifiques à chaque année.

Pour être exploitable, un suivi écologique doit être réalisé sur un long terme, aussi il est proposé de reconduire cette opération de suivi écologique (initialement prévue sur 9 ans) pour les années 2017, 2018 et 2019, avec les adaptations suivantes :

* Allègement du suivi floristique annuel, mise en place de suivis exceptionnels optionnels en cas de mise en charge de la ZRDC
* Suppression du suivi sur l’avifaune nocturne nicheuse, amélioration du suivi de l’avifaune migratrice
* Ciblage du suivi piscicole par pêche électrique sur les jeunes brochets, abandon de la recherche des œufs. Adaptation des annexes suivies en fonction des résultats de la première tranche de suivis.
* Ajout d’une actualisation du diagnostic des pratiques agricoles sur les parcelles faisant l’objet de transects ou de relevés phytosociologiques, pour disposer de tous les éléments permettant de comprendre les évolutions floristiques.
* Ajout d’une analyse des valeurs fourragères sur des parcelles représentatives.

Il est proposé au Comité Syndical de valider le lancement de cette deuxième tranche de suivis écologiques, pour les années 2017, 2018 et 2019, pour un montant de 170 000 € TTC.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Proposition** | *Après avoir entendu l’exposé de la Présidente, le comité syndical :*  *- décide d’engager l’opération de suivi écologique de la ZRDC de Mouzon (2017-2019) pour un montant de170 000 € TTC,*  *- approuve le plan de financement suivant :*   |  |  | | --- | --- | | *Agence de l’Eau Rhin Meuse (80%)* | *136 000 €* | | *Région Grand Est (20 %)* | *34 000 €* | | ***Total*** | ***170 000 €*** |   *- autorise la Présidente à solliciter les financements et à signer tout document relatif à cette opération sous réserve de l’obtention de l’accord des cofinanceurs* |